

# PROGRAMME DE FORMATION



## MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DE L'AGENT DE SECURITE 27 H-

<b>Objectif pédagogique</b>	Maintenir et Actualiser les compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité (arrête du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de la sécurité).
<b>Public concerné</b>	L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle (tous les 5 ans).
<b>Prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Savoir lire, écrire et comprendre le français (avoir satisfait à notre test de français et de compréhension envoyé par mail ou par papier)</li> <li>- Être titulaire de la carte professionnelle du CNAPS en cours de validité ou de l'autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS.</li> <li>- Être à jour en secourisme</li> <li>- Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire</li> </ul>
<b>Modalité d'admission</b>	Admission sur dossier
<b>Programme de formation détaillé</b>	<p><b>Valeur de la République (3 heures)</b></p> <p><b>Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité (4 heures)</b> Objectif pédagogique : Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le</p> <p><b>Métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle</b> Compétences opérationnelles générales : (7 heures) Gérer les conflits : (3 heures 30 dont 2 heures pratique)</p> <p>Maîtriser les mesures d'inspection filtrage : (3 heures 30 dont 2 heures pratique)</p> <p><b>Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (13 heures) :</b> Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes : (1 heure 30) Connaître les niveaux de risque associés : (1 heure) Connaître les différents matériels terroristes : (1 heure) Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes : (1 heure) Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes : (1 heure) Savoir entretenir sa culture de la sécurité : (30 minutes) Se protéger soi-même : (2 heures 30 dont 1 heure 30 de pratique) Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention (2 heures dont 1 heure de mise en pratique) Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger : (30 minutes) Notions de secourisme (1 heure 30 dont 1 heure de mise en pratique) Alerter les secours : (30 minutes)</p>
<b>Validation de la formation</b>	<p>Délivrance de l'attestation de suivi de stage du maintien et actualisation des compétences – conforme CNAPS</p> <p>Cadre réglementaire de cette formation : Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité :</p> <p>Article 1er : Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre 1er du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionnés à l'article R. 625-8, nécessaires pour le renouvellement de la carte professionnelle.</p> <p>Article 4 - II : Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle. Article 3 : L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.</p>
<b>Modalités pédagogiques</b>	<p>Liste du matériel pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Matériel Informatique : PC - Vidéoprojecteur - Imprimante - Matériel SST / Electrique /Incendie</li> </ul>

	- Plateau Pédagogiques avec Poste de sécurité, caméras vidéo surveillance Exposés Théoriques, mises en situation pratiques, études de cas et partage d'expériences
<b>Moyens et supports pédagogiques</b>	WIFI GRATUIT pour les stagiaires souhaitant accéder à internet +livret de formation fourni à chaque stagiaire.
<b>Accessibilité</b>	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.
<b>Durée de la formation et horaire de base</b>	27h - 3,5 jours 3 jours de 8h et la ½ journée de 3 heures
<b>Information sur la certification</b>	Titre RNCP Niveau 3 – certification n° 13639 Délivrée par IESC – Convention de partenariat n° 69/2015 Certification Qualianor n° 105 SP Ind 0 pour les activités privées de sécurité Agrément CNAPS N°FOR-024-2026-09-23-20210587617 valide jusqu'au 23/09/2026
<b>Profil du formateur</b>	5 ans d'expérience dans le domaine/ carte professionnelle à jour /formateur secouriste et spécialisé dans les métiers de la sécurité privée et incendie.
<b>Tarif de la formation</b>	597 EUROS NET PAR STAGIAIRE
<b>Lieu de la formation</b>	113 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX
<b>Formation éligible au CPF</b>	Non
<b>Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription</b>	Agnès NEGADI - Gestionnaire Administrative et Commerciale 113 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX 05 53 06 86 47 formation@groupe-ass.com

## Qui peut financer ma formation ?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



### Pour apprendre un métier :

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



### Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



### Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



### Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! [www.a2sformation.com](http://www.a2sformation.com)

Retrouvez nous sur les reseaux  
#a2sformation

